

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 19 (1911)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

garda bien de faire le jeu de son correspondant ; il réclama en termes comminatoires le châtement des coupables, mais ne se plaignit que d'injures faites à l'adresse de Voltaire. Le Conseil, sans se laisser intimider, ordonna une enquête régulière ; à la charge du sergent de garde, on releva bien quelques gros mots, et l'avis du Conseil fut de lui infliger trois jours de prison. Par contre, il réclama du résident, d'ailleurs sans succès, l'assurance que pareille sanction serait prise à l'égard du provocateur Daloz.

Voltaire n'eut plus qu'à battre en retraite ; l'incident grossi avec malveillance par les dépositions du plaignant était réduit à ses justes proportions ; l'occasion était manquée d'entraîner le résident et le duc de Choiseul dans sa querelle et de les faire intervenir contre le gouvernement de Genève. A Gabriel Cramer, député officieusement vers lui, il déclara qu'il n'était pour rien dans cette plainte, dont seule la résidence trop zélée supportait la responsabilité. Ce fut à ce seul entretien que se borna la soi-disant humiliation des Syndics et Petit Conseil.

Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.

Séance du 22 février 1911, à 2 h. 1/2 du soir, au Palais de Rumine, salle Tissot.

Présidence de M. Paul MAILLEFER.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance, par M. le prof. Ch. Gilliard, secrétaire. Ce procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT rappelle la mémoire de quatre membres décédés : MM. Francis Isoz, architecte, à Lausanne ; Edmond Marrel, professeur, à Lausanne ; William Robert, à Jongny ; Eugène de Budé, à Genève. L'assemblée se lève en leur honneur.

Quatre nouveaux membres ont été admis :

MM. Frédéric TAUXE, préparateur, Lausanne ;
Emile LAURENT, syndic, Chavornay ;
D^r U. DE SINNER, avocat, Montreux ;
M^{me} Lucien VINCENT, à Lausanne.

Les comptes sont approuvés, après rapport de MM. J.-J. Lochmann et Emile Favre, vérificateurs.

La fortune de la société était au 31 décembre 1910, de fr. 935.77.

Le comité a été réélu par acclamation. En font partie : MM. Ch. Gilliard, professeur au Gymnase classique ; Eug. Mottaz, professeur à l'École de commerce ; Ch. Bugnion, banquier ; Alb. Næf, archéologue cantonal ; P. Vionnet, ancien pasteur, à Lausanne ; H.-V. Bourgeois, archéologue, à Giez près Grandson ; E. Dupraz, curé d'Echallens ; J. Landry, député et ancien syndic d'Yverdon, et P. Maillefer.

M. Maillefer n'étant pas immédiatement rééligible, l'assemblée désigne M. Eugène Mottaz pour lui succéder, pendant deux ans, comme président de la société.

MM. J.-J. Lochmann et Emile Favre sont réélus vérificateurs des comptes.

Suivant une lettre du Département cantonal des travaux publics, les fouilles de la Cathédrale pourront être visitées par les membres de la société, sur présentation de leur carte, du 22 au 25 février, de 2 heures à 4 heures. Ces fouilles seront comblées la semaine prochaine.

M. le prof. F.-A. FOREL, de Morges, a présenté la seconde partie du journal de jeunesse d'Antoine-Noé de Polier-Bottens, manuscrit qui appartient à M^{me} Gustave Monod-de Blonay, à Morges.

Ce récit est fort attrayant, savoureux, écrit avec finesse et bonhomie. L'assemblée a été véritablement, pendant une demi-heure, sous le charme de cette évocation du passé.

M. Henri GAILLOUD, pasteur à Chevroux, a relaté les dernières années de la vie de Mathurin Cordier, le premier directeur du Collège de Lausanne, qui s'en alla finir ses jours à Genève comme maître de cinquième au collège que venait de fonder son ancien élève Jean Calvin.

M. Maurice BARBEY, avocat à Montreux, signale à l'attention des numismates vaudois, deux notes parues dans le dernier numéro de la *Revue suisse de numismatique*. L'une, de M. Lugrin, a trait à la médaille frappée par LL. EÉ. de Berne à la suite de la tentative du major Davel en 1723. Cette médaille, fort belle, porte à l'avvers : RESPUBLICA BERNENSIS, avec l'écu de Berne superbement gravé, surmonté d'une couronne; au revers, en exergue : UMBRAM QUIETÆ TENACI ET CORONAM, puis une figure allégorique représentant le Pays de Vaud, assise à l'ombre d'un arbre. Au-dessous, on lit : LAUSANN. FIDES. M DCC XXIII.

Or, cette médaille que l'on ne connaît qu'en argent a été frappée en or, à trente six exemplaires qui ont été distribués aux membres du Conseil de Lausanne, soit au bourgmestre, aux cinq bannerets, à vingt-trois conseillers, au contrôleur général, au secrétaire et au boursier.

Cet exemplaire en or n'existe pas au Médaillier cantonal. Peut-être le trouverait-on dans les collections de quelque famille? Il vaudrait la peine de faire quelques recherches à ce sujet pour retrouver la plus belle médaille frappée en terre vaudoise, bien qu'elle commémore un événement douloureux.

La seconde note est de M. Julien Gruaz et a trait à une monnaie consulaire en or trouvée au Chasseron en 1876.

M. Forel espère que les collectionneurs feront des recherches et seront assez heureux pour retrouver cette médaille d'or de 1723.

M. John Landry remercie les conférenciers et lève la séance à 4 h. 30.

